



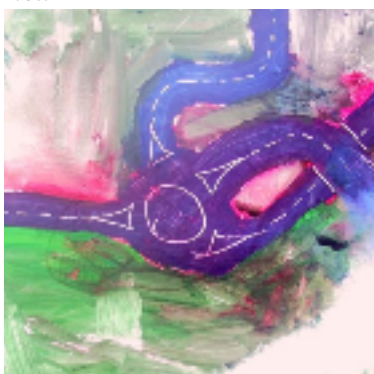
Pierrot



Amine



Pascal



François

# Le travail et la formation

**La MDPH oriente et guide les personnes handicapées qui souhaitent exercer une activité professionnelle. Elle les conseille sur leurs possibilités d'accès à l'emploi en fonction de leur handicap.**

**La MDPH peut :**

- reconnaître la qualité de travailleur handicapé

- orienter vers :

- **une formation professionnelle** : elle permet à la personne de se former dans un domaine compatible avec ses capacités.

- **un Etablissement ou un Service d'Aide par le Travail (ESAT)** : il propose aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif pour favoriser leur épanouissement personnel et social.

- **le milieu ordinaire de travail** : la personne recherche elle-même un emploi dans une entreprise ordinaire ou dans une Entreprise Adaptée (80% des effectifs des EA sont composés de personnes ayant la qualité de travailleur handicapé). Les salariés des Entreprises Adaptées relèvent du droit du travail.

Pour cela, la MDPH s'associe à de nombreux organismes publics et privés dans les domaines de l'emploi ou de la formation professionnelle : la Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS), l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), le Centre de Réadaptation de Mulhouse (CRM), l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), Action et Compétence... Certains évaluent les capacités de travail des personnes ou proposent des formations. D'autres les accompagnent dans la recherche d'un emploi.

Les salariés ayant besoin d'une adaptation de leur poste de travail peuvent directement s'adresser à l'**AGEFIPH** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) s'ils travaillent dans le secteur privé ou le **FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) s'ils travaillent dans le secteur public.